



**Syndicat  
CGT  
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr  
cgt.cleon@renault.com  
fax: 01 76 86 78 40

- Loi travail XXL.
- Casse Conventions collectives.
- Crit intérim condamnée.

Site CGT Cléon: [cgtrenaultcleon.fr](http://cgtrenaultcleon.fr)

Jeudi 8 juin 2017

## Que prépare le président Macron? Non à la loi travail XXL !!!

La CGT a été reçue par le Président Macron et par le 1er Ministre Edouard Philippe. Parallèlement, la CGT a été reçue par le Ministre Darmanin de « l'Action publique », qui a confirmé la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. La CGT a présenté ses revendications et propositions pour défendre l'emploi et toutes les garanties collectives.

### LE PROJET MORTEL



### DE MACRON

Tout serait «négociable» par entreprise :  
**Le contrat de travail, la durée du travail, la santé et la sécurité, le salaire, l'emploi. Remise en cause de la retraite par répartition, la Sécurité Sociale, Statut de la Fonction publique...**  
**Gattaz en a rêvé, Macron veut le faire :**  
Pour les salariés et pour leurs familles, ce seraient des régressions terribles.

**CONTRE LE PROJET D'ORDONNANCE,  
PREPARONS TOUT DE SUITE LA MOBILISATION !**

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter cette nouvelle "LOI TRAVAIL" en plein coeur de l'été, pour éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances.

Le vote du parlement autorisant les ordonnances pourrait intervenir dès fin juin ou début juillet.

N'attendons pas la rentrée de septembre pour se mobiliser. Devant la gravité de la situation, la CGT appelle l'ensemble des salariés à discuter des revendications et des modalités de construction du TOUS ENSEMBLE privé-public pour gagner sur nos revendications.

## **NON AUX ORDONNANCES MACRON DE CASSE DU CODE DU TRAVAIL**

- Abrogation des lois EL Khomri – Rebsamen – Macron et rétablissement complet du Code du travail et de la hiérarchie des normes.

- Maintien de tous les droits syndicaux et des Institutions Représentatives du Personnel. Pas de fusion des instances représentatives. Non au plafonnement des indemnités de licenciement.

**La CGT demande aux salariés de se tenir prêts à réagir contre la volonté du gouvernement de nous ramener un siècle en arrière !!!**

# **LE 9 JUIN TOUS MOBILISÉS POUR NOTRE CONVENTION COLLECTIVE**

**VOTRE INTERVENTION EST INDISPENSABLE !**  
Première action, VENDREDI 9 JUIN 2017 à 11 h  
La CGT appelle les salariés à se rendre  
devant la Chambre Patronale de la Métallurgie  
25 Rue Alfred Kastler à Mont-Saint-Aignan

La CGT s'est déjà exprimée sur le sujet et a fait signer une pétition contre la casse de notre convention collective, il va maintenant falloir monter d'un cran.

**L'UIMM (Patronat de la métallurgie) veut nous enlever :**

- **Nos classifications.**( Ne plus reconnaître les diplômes)
- **Nos primes d'ancienneté.**
- **Nos primes de vacances.**
- **Nos jours de congés.**
- **Supprimer le statut CADRE...**

De l'ouvrier au cadre : tous les métallurgistes sont concernés. Unis et déterminés pour la défense de nos acquis et le progrès social.

## **Actuellement dans les négociations de notre branche sur les Classifications, deux conceptions s'opposent.**

L'une soutenue par l'UIMM **visant à classer les emplois par poste**, l'autre, portée par la CGT, qui repose sur un **classement des salariés à partir de leur qualification**.

La qualification évolue au cours du parcours professionnel. Elle est constituée principalement des savoirs, des savoirs-faire, de l'expérience, des diplômes et de la formation.

Aujourd'hui, le coefficient et le salaire sont acquis dans l'entreprise. Tout au long de la carrière professionnelle, ils ne peuvent que progresser ou à la rigueur stagner mais jamais régresser au sein de l'entreprise.

Le coefficient est également un élément déterminant pour les cotisations aux caisses complémentaires retraite.

### **Le projet du Patronat de la métallurgie :**

Suppression des passerelles entre les niveaux et les diplômes de l'éducation Nationale dans la grille de classifications. **Les diplômes ne seraient donc plus reconnus.**

- Suppression de l'automatisme de changement de coefficient (BTS, DUT, Ingénieurs), ainsi, votre coefficient et votre rémunération seraient liés à un emploi tenu, quel que soit votre diplôme ou votre expérience. Inacceptable !!!

### **Demain avec les propositions de la CGT :**

**Salaire d'embauche à 1800 € brut (Smic CGT, Base 32 h) pour une personne sans qualification ni expérience reconnue**

- Une grille de Classification avec des références au niveau de l'éducation nationale et ses diplômes

- Chaque salarié aurait une garantie d'une progression minimale de coefficient, au plus, tous les 4 ans dans la grille

- Classification transportable d'une entreprise à l'autre...

## **CRIT intérim condamnée pour escroquerie.**

**La société CRIT INTERIM vient d'être condamnée au Pénal à 300 000 euros d'amende par la cour d'Appel de Paris pour escroquerie et travail dissimulé, outre des dommages et intérêts et frais de défense à l'URSSAF, Pôle Emploi, la CGT, la CFTC.**

**La cour dispose que : « L'emploi de manœuvres frauduleuses est établi dès lors que la société a utilisé un logiciel incluant des codes occultes permettant d'éditer des bulletins de salaire non conforme à la réglementation du travail », et que la direction générale était parfaitement informée de ces irrégularités dès mars 2005 voire 1996.**

**Entre 2003 et 2005, elle avait en effet mis en place un logiciel lui permettant de supprimer le paiement des indemnités de fin de mission et des indemnités compensatrices de congés payés à des dizaines de milliers d'intérimaires (près de 50 000 missions concernées) = les fameux « codes 80 et 90 ».**

**Les victimes étaient en majorité des salariés jeunes, des saisonniers, des salariés immigrés, parmi les plus fragiles.**

**Dans ce dossier, la CGT CRIT et la CGT Intérim demandaient réparation de ce préjudice et s'étaient portées parties civiles : le montant total du préjudice a été estimé par l'enquête à plus d'un million d'euros.**

**CRIT s'est fendue d'un pourvoi en cassation...**

**Par cette victoire, la CGT fait une nouvelle fois la preuve de son efficacité dans l'intérêt de tous les salarié-e-s et montre qu'elle ne lâche rien !**

**Vous aussi, vous voulez être acteurs dans la défense de vos droits ? Syndiquez-vous et rejoignez la CGT, le seul syndicat qui défend vraiment vos intérêts et qui ne plie pas devant la direction !**

**Avec la CGT, l'avenir se construit ensemble !**

**CGT CRIT 11 rue des Petites écuries 75010 PARIS [cgtcrit@gmail.com](mailto:cgtcrit@gmail.com)**

**Marie 07 60 25 40 47 Cécile 06 19 64 50 36**

**Emmanuelle 06 61 03 16 38 Séverine 06 12 42 17 84**